



unesco

Convention du
patrimoine mondial

46 COM

WHC/24/46.COM/5A

Paris, le 7 juin 2024

Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Quarante- sixième session
New Delhi, Inde
21-31 juillet 2024**

**Point 5A de l'Ordre du jour provisoire :
Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et la mise en œuvre des
décisions du Comité du patrimoine mondial**

Résumé

Ce document présente, de manière synthétique, les activités et les résultats obtenus suite à la mise en œuvre des décisions et des objectifs stratégiques au regard du résultat escompté défini dans les Programmes approuvés 41 C/5 et 42 C/5 depuis la 45^e session élargie (Riyad, 2023). L'accent a été mis sur les résultats des activités qui ne sont pas traitées dans les documents de travail et d'information préparés pour la 46^e session, conformément à la décision **45 COM 5A**.

Des informations plus détaillées sur l'ensemble des activités du Centre du patrimoine mondial figurent dans le document WHC/24/46.COM/INF.5A, ainsi qu'à l'adresse <https://whc.unesco.org/fr/activites/>.

Projet de décision : 46 COM 5A, voir point VII

Ce document doit être lu parallèlement au document WHC/24/46.COM/INF.5A

Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	2
II.	OBLIGATIONS, STRUCTURE ET COMPOSITION DU CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL.....	2
III.	ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS OBTENUS PENDANT LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE (OCTOBRE 2023-MAI 2024)	3
A.	IP 1 : NOMBRE D'ÉTATS MEMBRES PROTEGEANT ET GERANT LEURS BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE 1972 CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL ET DE LA RECOMMANDATION DE 2011 DE L'UNESCO CONCERNANT LE PAYSAGE URBAIN HISTORIQUE, ET GRACE A L'ASSISTANCE INTERNATIONALE ET A LA COOPERATION DE L'UNESCO.	4
	A1. ORGANES DIRECTEURS	4
	A2. RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	5
	A3. SOCIETE CIVILE ET COMMUNAUTES	8
	A4. CONSERVATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE / ODD.....	13
B.	IP 2 : NOMBRE D'ÉTATS MEMBRES AYANT BENEFICIE D'UN SOUTIEN POUR L'IDENTIFICATION ET LA PREPARATION DE POTENTIELS SITES DU PATRIMOINE MONDIAL EN VUE D'UNE PROPOSITION D'INSCRIPTION	20
	B1. TENDANCES ET STATISTIQUES SUR LES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION	20
	B2. TENDANCES SUR LES LISTES INDICATIVES	21
	B3. SOUTIEN POUR LA PREPARATION DES LISTES INDICATIVES ET DES DOSSIERS DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION	21
IV.	SYNERGIES AVEC D'AUTRES CONVENTIONS ET PROGRAMMES	22
A.	CONVENTIONS ET PROGRAMMES CULTURELS	22
B.	CONVENTIONS ET PROGRAMMES AYANT TRAIT A LA BIODIVERSITE	22
V.	PRINCIPAUX DÉFIS ET VOIES À SUIVRE	25
VI.	CONSULTATION DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX (OII) SUR LE PROJET 43 C/5 POUR 2026-2029.....	26
VII.	PROJET DE DÉCISION.....	27

I. INTRODUCTION

1. Dans un souci de conformité aux processus de soumission de rapports des organes directeurs des différentes Conventions pour la culture, l'organisation des informations suivantes a été simplifiée afin de mettre en lumière les synergies entre les conventions en soulignant l'évaluation stratégique globale des activités du Secrétariat, ses principales réalisations et les difficultés rencontrées.

II. OBLIGATIONS, STRUCTURE ET COMPOSITION DU CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL

2. En tant que Secrétariat de la Convention du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO (ci-après simplement appelé le « Secrétariat ») assure la coordination de toutes les questions relatives au patrimoine mondial au sein de l'UNESCO. Il a pour missions principales d'assurer la gestion de la Convention au quotidien, d'organiser les sessions des organes directeurs de la Convention, d'assister et d'apporter soutien et conseils aux États parties pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.
3. Le Centre du patrimoine mondial compte actuellement 28 postes établis financés au titre du Programme ordinaire de l'UNESCO (2 postes de direction, 17 postes professionnels et 9 postes d'agents des services généraux), au service de 195 États parties. Les membres du personnel (17 postes) sont répartis entre l'Unité Politique générale et réunions statutaires (2 postes), l'Unité Propositions d'inscription (1 poste) et les cinq Unités régionales et l'Unité du patrimoine naturel (14 postes). Ensemble, ils mettent en œuvre de nombreuses activités, comme indiqué dans les parties III et IV ci-dessous, afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et le suivi des décisions adoptées par ses organes directeurs.
4. De plus, 29 postes sont financés par des ressources volontaires / en nature. Plusieurs de ces postes sont financés grâce au soutien généreux d'États parties tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Chine, l'Espagne, le Japon, le Kazakhstan, la Norvège, les Pays-Bas, du Royaume d'Arabie saoudite, la République de Corée sous forme de détachements, d'administrateurs auxiliaires, d'engagements au titre de projets extrabudgétaires ou par des contributions au sous-compte dédié aux ressources humaines.
5. Dans le domaine de la **gestion des connaissances**, les bases de données répertoriant les propositions d'inscription et l'état de conservation élaborées par le Centre du patrimoine mondial et disponibles sur son site Internet en font une référence mondiale en matière de patrimoine. En 2023, le site Internet du Centre du patrimoine mondial (<https://whc.unesco.org>) a représenté 32 % des pages consultées et 28 % des visites sur l'ensemble des sites Internet de l'UNESCO [données Googleanalytics] (toutefois, en raison d'un changement global sur Googleanalytics, les données de l'année 2023 sont uniquement disponibles du 14 juin au 31 décembre 2023).
6. En matière de **communication et de sensibilisation**, les réseaux sociaux représentent une part significative des activités de communication et de sensibilisation du Secrétariat, qui utilise Twitter, Facebook et Instagram comme plateformes pour diffuser les actualités sur le patrimoine mondial, les activités, les appels à propositions et renforcer les capacités. Des messages au sujet du patrimoine mondial ont été diffusés chaque semaine sur les plateformes de réseaux sociaux de l'UNESCO (11 177 995 abonnés au total) en anglais, français, russe et espagnol. Un numéro spécial du **magazine Patrimoine Mondial** présentant les sites du patrimoine mondial du Royaume d'Arabie saoudite a été publié et largement diffusé au cours de la 45^e session élargie du Comité du patrimoine mondial (Riyad, 2023), en collaboration avec les autorités saoudiennes.

Un numéro de la revue Patrimoine Mondial mettant en avant les nouveaux sites inscrits au cours de la 45^e session élargie (Riyad, 2023) du Comité du patrimoine mondial sera publié en juin 2024 et un numéro spécial de la revue dédié aux sites du patrimoine mondial en Inde sera également publié à l'occasion de la 46^e session (New Delhi, 2024) en collaboration avec les autorités indiennes. Il sera ensuite largement distribué.

7. Le Centre du patrimoine mondial a continué à gérer les **partenariats** existants. Il convient de noter que le partenariat de longue date avec Kobi Graphis pour la réalisation du calendrier Panasonic du patrimoine mondial a pris fin et que les États parties en ont été informés.

III. ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS OBTENUS PENDANT LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE (OCTOBRE 2023-MAI 2024)

8. Les activités du Centre du patrimoine mondial depuis la 45^e session élargie du Comité (Riyad, 2023) soutiennent la Stratégie à moyen terme actuelle (2022-2029) et le Produit 5.CLT1 : « **Renforcement des capacités des États membres pour identifier, sauvegarder et promouvoir le patrimoine matériel** » de l'Effet 5 du Grand programme IV : « **Améliorer la protection et la promotion de la diversité du patrimoine et des expressions culturelles** », tel qu'approuvé dans les documents Programme et budget pour 2022-2023 (41 C/5) et 2023-2024 (42 C/5).
9. Le Produit 5.CLT1 comporte 2 indicateurs de performance (IP) définis dans les documents 41 C/5 et 42 C/5 comme suit :
 - IP 1 Nombre d'États membres protégeant et gérant leurs biens du patrimoine mondial dans une perspective de développement durable, par la mise en œuvre de la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et de la Recommandation de 2011 de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique, et grâce à l'assistance internationale et à la coopération de l'UNESCO.
 - IP 2 Nombre d'États membres ayant bénéficié d'un soutien pour l'identification et la préparation de potentiels sites du patrimoine mondial en vue d'une proposition d'inscription.
10. Une attention particulière est portée aux deux priorités globales de l'UNESCO, l'Afrique et l'égalité des genres, dans toutes les activités du Secrétariat, ainsi qu'aux groupes cibles prioritaires, les jeunes et les petits États insulaires en développement (PEID). En outre, pour une meilleure lisibilité de ces priorités, une section spéciale a été intégrée au présent document (voir la Section A.4.8 ci-dessous). À cet égard, la Priorité Afrique est inscrite depuis 2018 à l'ordre du jour du Comité du patrimoine mondial et le Document WHC/24/46.COM/5C relatif à la Priorité Afrique comporte plus de détails.
11. Le Secrétariat a entrepris un grand nombre d'activités, qui sont présentées dans le document WHC/24/46.COM/INF.5A. Les principaux résultats sont présentés ci-après et illustrés par une liste non-exhaustive d'exemples concrets.

A. IP 1 : Nombre d'États membres protégeant et gérant leurs biens du patrimoine mondial dans une perspective de développement durable, par la mise en œuvre de la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et de la Recommandation de 2011 de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique, et grâce à l'assistance internationale et à la coopération de l'UNESCO.

A1. Organes directeurs

12. Avec 195 États parties, la Convention du patrimoine mondial s'approche d'une reconnaissance universelle, s'agissant de l'un des instruments juridiques les plus ratifiés au monde.
13. La 45^e session élargie du Comité s'est déroulée du 10 au 25 septembre 2023 à Riyad, au Royaume d'Arabie saoudite, sous la présidence du Dr Abdulelah Al-Tokhais. Son ordre du jour portait sur une année supplémentaire du fait de l'absence de session en 2022. Cette session a permis d'examiner 50 propositions d'inscription, dont trois « sites de mémoire », et d'adopter 262 décisions concernant l'état de conservation de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et la Liste du patrimoine mondial en péril. Cette session a également permis d'aborder des problématiques majeures telles que « Priorité Afrique : une Stratégie pour le patrimoine mondial » ou la révision de la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (voir la page <https://whc.unesco.org/fr/sessions/45COM>).
14. La 24^e session de l'Assemblée générale, qui s'est tenue en présentiel, en novembre 2023, au siège de l'UNESCO, a également permis d'aborder des problématiques majeures et d'adopter par consensus la version actualisée du Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial. Elle a également permis d'adopter une révision de son Règlement intérieur dans le cadre de l'effort d'harmonisation des règlements équivalents des sept assemblées des conventions culturelles du secteur de la Culture, et a permis de procéder aux élections au Comité du patrimoine mondial (voir la page <https://whc.unesco.org/fr/sessions/24GA>).
15. Lors de sa 19^e session extraordinaire qui s'est tenue en présentiel au siège de l'UNESCO le 23 novembre 2023, en marge de la 24^e session de l'Assemblée générale, le Comité a élu le Bureau de sa 46^e session comme suit : Président : S.E. M Vishal V. Sharma, en Inde ; Vice-Présidents : Bulgarie, Grèce, Kenya, Qatar, Saint-Vincent-et-les-Grenadines ; et le Rapporteur : M. Martin Ouaklani, en Belgique. Il a également décidé que sa 46^e session se déroulerait en Inde, en principe en juillet 2024 (voir la page <https://whc.unesco.org/fr/sessions/19EXTCOM>). Après confirmation par les autorités indiennes et en concertation avec la Directrice générale de l'UNESCO, les dates et le lieu exacts de la session (21-31 juillet 2024, New Delhi, Inde) ont été annoncés à l'ensemble des États parties le 8 janvier 2024 dans une communication du Directeur du Centre du patrimoine mondial.
16. Près de 80 documents de travail et d'information ont été préparés par le Secrétariat en vue de ces réunions statutaires. Les rapports de décision/résolution et la documentation qui y est liée ont également été mis en ligne et peuvent être consultés aux adresses web susmentionnées.
17. En organisant des réunions d'orientation pour les membres du Comité et des réunions d'information pour tous les États parties, le Centre du patrimoine mondial continue d'aider les membres du Comité et les États parties et de les préparer pour les sessions à venir et leur permet de mieux comprendre les questions relevant des principales procédures statutaires comme les processus de proposition d'inscription, le suivi réactif et les questions de procédure (notamment les motions et les procédures de vote). La première réunion d'orientation en vue de la 46^e session du Comité doit se tenir le

10 juin 2024, parallèlement à la réunion d'information et à une séance d'information sur le budget, à la demande du Comité.

18. Le Centre du patrimoine mondial s'est également assuré de la bonne organisation et de la préparation de la documentation requise pour faciliter le travail des groupes de travail à composition non limitée et des groupes de travail qui ont été constitués par le Comité et/ou l'Assemblée générale :
- a) le groupe de travail à composition non limitée des États parties, établi par l'Assemblée générale en 2021, avec pour mandat d'élaborer la version finale du Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial, ainsi que des propositions pour sa mise en œuvre effective, s'est réuni deux fois entre juillet et novembre 2023 (voir la page <https://whc.unesco.org/fr/changementclimatique/>). Le projet de Document d'orientation actualisé a été présenté à l'Assemblée générale des États parties au cours de sa 24^e session en 2023 et adopté par consensus (voir la Résolution [24 GA 8](#)).
 - b) Le Centre du patrimoine mondial a également coordonné la préparation de la documentation correspondante pour faciliter le travail des réunions du groupe de travail à composition non limitée des États parties, établi par le Comité lors de sa 45^e session élargie (Décision [45 COM 11](#)) avec le mandat suivant : i) envisager les améliorations nécessaires pour réduire l'écart de représentation des États parties sur la Liste du patrimoine mondial et renforcer l'équilibre de la Liste ; ii) proposer des solutions aux exigences de l'évaluation technique, y compris l'amélioration des activités de renforcement des capacités ; iii) étudier la possibilité de faire appel à des prestataires de services supplémentaires ; et iv) proposer des solutions durables aux exigences financières du processus de proposition d'inscription pour mettre en œuvre ce qui précède, y compris l'analyse préliminaire. Le groupe de travail s'est réuni le 9 février 2024 pour élire son Bureau (président : M. Mohammad Alaidaroos, Royaume d'Arabie saoudite ; vice-présidents : Allemagne, Kenya, Philippines, Pologne ; et Rapporteur : Mme Chafica Haddad, la Grenade), et a tenu deux réunions de deux jours les 25 et 26 avril et les 22 et 23 mai 2024 pour entamer sa réflexion et adresser des recommandations concrètes au Comité sur les principaux thèmes qu'il a identifiés lors de l'exécution de son mandat (voir également le document WHC/24/46.COM/11).

A2. Renforcement des capacités

19. La nécessité d'assurer la gestion durable et la protection de la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial se trouve au cœur de la mission du Centre du patrimoine mondial. Les activités de renforcement des capacités menées par le Centre du patrimoine mondial constituent la pierre angulaire de cet effort, dans la mesure où elles favorisent la création d'un réseau de parties prenantes autonomes, dotées des connaissances, des compétences et des ressources nécessaires pour sauvegarder les biens de façon efficace. En investissant dans les initiatives de renforcement des capacités, non seulement le Centre du patrimoine mondial renforce la résilience des communautés locales et des gestionnaires de sites, mais il favorise également un sentiment d'appartenance et de responsabilité envers ces sites du patrimoine commun. Ces activités jouent un rôle de catalyseur pour le développement durable, favorisant la collaboration, l'innovation et la transmission des connaissances.
20. Par exemple, en étroite collaboration avec le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain et les Organisations consultatives, l'UNESCO a déployé des efforts considérables pour renforcer les capacités d'experts africains en conservation durable et en gestion efficace. Le Programme de mentorat pour les professionnels africains du patrimoine mondial (2021-2024) est une initiative notable. Son objectif est de former un plus grand nombre d'experts du patrimoine africain qui travaillent dans le système du patrimoine mondial et

d'établir une liste des professionnels locaux à même de favoriser la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique et contribuer ainsi à mettre en œuvre la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique (voir le document WHC/24/46.COM/5C). En avril 2024, 40 mentorés africains (20 hommes et 20 femmes) se sont déjà inscrits ; 20 mentorés supplémentaires (10 hommes et 10 femmes) seront formés dès la mi-2024.

21. En outre, avec le soutien financier de l'Aide publique au développement du gouvernement de l'Australie, le Secrétariat continuera d'aider les États parties africains actuellement non représentés ou sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial en formant leurs professionnels et leurs experts locaux à la préparation des dossiers de proposition d'inscription.
22. En réponse à la demande croissante d'études d'impact dans la région Afrique, l'UNESCO, l'ICOMOS, l'ICCROM et l'UICN ont organisé conjointement un atelier de renforcement des capacités dans le cadre de l'étude d'impact sur le patrimoine, à Maurice, en octobre-décembre 2023. L'atelier a également bénéficié du programme Leadership du patrimoine mondial coordonné par l'ICCROM et l'UICN. Conformément à la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique qui consiste à mettre en œuvre le Programme phare 3 « Promouvoir le patrimoine culturel et le développement des capacités » (Priorité globale Afrique), l'atelier a également été financé en partie par le gouvernement de Maurice et l'UNESCO et s'appuyait sur le document « Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial », publié en 2022. Trente participants de Maurice, des secteurs public et privé, en ont bénéficié, ainsi que des gestionnaires de sites en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Il est prévu d'organiser cet atelier dans d'autres sous-régions de l'Afrique grâce à des efforts de mobilisation de fonds ciblés.
23. De même, l'UNESCO a collaboré avec des établissements universitaires africains afin de favoriser l'élaboration de programmes sur le patrimoine et de programmes de formation professionnelle. Des efforts tels que l'initiative menée conjointement avec la Chaire UNESCO sur les Études sur le patrimoine africain et le développement durable à l'Université du Botswana et à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) visent à mobiliser le monde universitaire africain afin de renforcer les capacités institutionnelles et d'intégrer la conservation du patrimoine dans l'enseignement supérieur. À travers ces partenariats, l'UNESCO vise à accroître le nombre d'experts africains qui travaillent dans le domaine du patrimoine et à favoriser l'intégration de la conservation du patrimoine dans les programmes d'études supérieures.
24. Dans la région des États arabes, plusieurs ateliers de renforcement des capacités ont également été organisés pendant la période considérée. Ils portaient sur un vaste éventail de thèmes essentiels à la gestion efficace du patrimoine (gestion des sites et planification de la conservation ; élaboration de l'état de conservation souhaité en vue du retrait des biens de la Liste du patrimoine mondial en péril ; Recommandation de 2011 de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique, etc.). Par exemple, un atelier de formation sur le thème « Renforcement de la planification de la gestion des sites du patrimoine mondial en Égypte » a été organisé du 10 au 14 décembre 2023 à Louxor, en Égypte, en collaboration avec l'ICOMOS et avec le soutien du gouvernement français. Avec une attention particulière portée au bien « Thèbes antique et sa nécropole » (Égypte), une perspective globale sur la gestion du patrimoine a été présentée aux gestionnaires de sites et aux praticiens concernés par la gestion, la conservation et la planification des biens du patrimoine mondial en Égypte.
25. En outre, l'engagement de l'UNESCO en faveur du renforcement des capacités vise également à favoriser la coopération transnationale, comme en témoigne le projet financé par le fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée « Améliorer la coopération transnationale et favoriser la paix : le patrimoine mondial naturel et mixte en Asie », un atelier d'experts en ligne organisé par le Centre du patrimoine mondial le 6 juillet 2023 à

titre de première étape pour relever les défis et saisir les opportunités qui se présentent en matière de conservation transfrontalière et transnationale, et pour identifier les lacunes existantes en termes de connaissances et de capacités, ainsi que les priorités pour de potentiels sites transnationaux naturels et mixtes en Asie (<https://whc.unesco.org/fr/actualites/2584>).

26. En outre, dans la région Europe et Amérique du Nord, les ateliers de renforcement des capacités jouent un rôle crucial dans l'amélioration de l'efficacité de la gestion du patrimoine mondial. Par exemple, avec des ressources limitées et grâce au soutien de l'Allemagne, de l'Irlande et de l'Italie, le troisième cycle de Rapports périodiques en Europe et en Amérique du Nord a fourni un cadre pour deux consultations de points focaux nationaux, une pour le sud-est de l'Europe et une pour l'ensemble de la région, en octobre et en décembre, respectivement. Ces ateliers, organisés en étroite collaboration avec les trois Organisations consultatives, ont permis de préparer le Plan d'action régional qui sera divulgué lors de la présente session, en fonction notamment des résultats des Rapports périodiques. Ils ont permis de présenter le document « Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial », la Trousse à outils Amélioration de notre patrimoine 2.0 et un guide en ligne pour les projets d'énergie éolienne dans le contexte du patrimoine mondial. Dans les deux cas, et en fonction des résultats des Rapports périodiques, des besoins et des priorités en termes de renforcement des capacités à l'échelle régionale et sous-régionale ont été identifiés et pris en compte dans le Plan d'action régional.
27. Dans le cadre du projet financé par le fonds-en-dépôt UNESCO/Japon et intitulé « Soutien de la culture et de l'éducation en Ukraine : Réponse d'urgence pour le patrimoine mondial et les biens culturels : évaluation des dégâts et protection », l'UNESCO continue, en étroite collaboration avec l'ICOMOS et l'ICCROM, de renforcer la capacité de l'Ukraine à protéger et à récupérer d'urgence son patrimoine culturel en élaborant des plans de préparation aux situations d'urgence et d'atténuation de leurs effets. En juillet 2023, une formation de cinq jours a été dispensée, à Kiev, à 20 professionnels des ressources du patrimoine culturel de huit régions d'Ukraine, notamment à des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et de sites inscrits sur la Liste indicative, dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de la préparation aux situations d'urgence, ainsi que de la documentation avancée sur l'état de conservation des sites du patrimoine culturel. La formation visait à soutenir les efforts de relèvement à court, moyen et long terme en Ukraine.
28. En outre, entre décembre 2023 et avril 2024, en collaboration avec l'ICOMOS, l'UNESCO a organisé quatre ateliers en ligne pour former 12 professionnels du patrimoine culturel identifiés par le ministère de la Culture et de la Politique de l'information afin d'élaborer un plan de réhabilitation pour le centre urbain historique de Tchernihiv, y compris le site inscrit sur la Liste indicative « Centre historique de Tchernihiv, IX^e-XIII^e siècles ». Les ateliers visaient à fournir des méthodologies et des outils, et à formuler des recommandations applicables au plan par l'approche de la Recommandation de 2011 de l'UNESCO et de la planification axée sur les personnes pour la réhabilitation urbaine. L'UNESCO et l'ICOMOS ont effectué une mission sur le terrain à Tchernihiv, du 18 au 22 mars 2024, afin d'accompagner et de soutenir davantage les professionnels du patrimoine culturel du ministère de la Culture et de la Politique de l'information, de la Réserve nationale, de l'Administration régionale et de la ville dans l'élaboration de ce plan, afin de proposer une méthodologie pour les plans de préparation aux situations d'urgence et d'atténuation de leurs effets, et de formuler des recommandations/directives sur la morphologie urbaine à préserver. L'UNESCO et l'ICOMOS procéderont ensuite à une deuxième mission sur le terrain à Tchernihiv afin de documenter une sélection de biens culturels et d'effectuer notamment une photogrammétrie et une documentation 3D afin de proposer la meilleure vue d'ensemble possible des sites, élément essentiel de l'élaboration d'un plan de relèvement.

29. Parmi les différentes activités de renforcement des capacités également axées sur l'auto-évaluation de l'efficacité de la gestion du patrimoine mondial, une formation axée sur l'application de la Trousse à outils Amélioration de notre patrimoine 2.0 a été organisée, de septembre à décembre 2023, sous la direction de l'ICCROM, à l'intention des gestionnaires de sites du patrimoine mondial au Mexique, au Pérou et en République dominicaine. En avril 2024, un cours international similaire a été organisé en ligne, en anglais, pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes.
30. En collaboration avec le programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO, le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et son groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, le Secrétariat de la Convention de Ramsar, la FAO et l'UICN, le Centre du patrimoine mondial a organisé une série de webinaires régionaux de renforcement des capacités sur la grippe aviaire et les zones protégées avec le soutien financier de l'Office fédéral suisse de l'environnement (voir la page <https://whc.unesco.org/fr/evenements/1779>) (pour plus de détails, consulter la Section B.1).
31. Le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN participent à un projet commun visant à élaborer une Trousse à outils sur l'action climatique pour le patrimoine mondial. Le projet est d'abord financé par le gouvernement de l'Australie et coordonné par le programme Leadership du patrimoine mondial.
32. En partenariat avec la principauté de Monaco, des travaux étudient actuellement la possibilité de financer les activités de conservation sur les sites marins du patrimoine mondial grâce aux crédits de carbone bleu. Un premier atelier de renforcement des capacités a été consacré à ce thème fin septembre 2023. L'atelier, organisé en partenariat avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, a réuni des praticiens des aires marines protégées du monde entier, ainsi que des acteurs majeurs des marchés des crédits carbone, qui ont présenté un aperçu direct de la façon dont les crédits de carbone bleu peuvent financer les aires marines protégées à travers le monde, ainsi que leurs communautés.

A3. Société civile et communautés

A3.1 Activités éducatives ou projets qui ciblent spécifiquement la jeunesse

33. Le Centre du patrimoine mondial, par l'intermédiaire de son Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial et de sa large gamme d'activités et d'initiatives, a soutenu les capacités des États parties en encourageant l'éducation et la sensibilisation des jeunes au patrimoine dans le monde entier. Le Programme a continué à mobiliser les communautés locales (à travers des ONG, des organisations pour la jeunesse, des institutions, etc.) pour qu'elles travaillent aux côtés des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, des commissions nationales de l'UNESCO et des délégations permanentes de l'UNESCO et qu'elles mettent en œuvre des activités pratiques de conservation sur les sites. Dans un effort concerté d'intégration du patrimoine mondial aux systèmes éducatifs destinés aux plus jeunes, le Programme a continué à fournir une assistance aux États parties (par l'intermédiaire de leurs commissions nationales) sous la forme de malettes pédagogiques dans les langues nationales et régionales.
34. Dans le cadre de son objectif de perfectionner une nouvelle génération de professionnels du patrimoine, le Programme a organisé, en collaboration avec les États parties, des formations de renforcement des capacités au niveau régional et international pour fournir une expertise approfondie sur les enjeux de la conservation, ainsi qu'une plateforme pour les échanges interculturels et les apprentissages réciproques chez les jeunes. Le Forum des jeunes professionnels sur le patrimoine mondial 2023 a par exemple été organisé dans le cadre de la 45^e session élargie du Comité à Riyad et dans l'« oasis d'Al-Ahsa », en collaboration avec le Royaume d'Arabie saoudite, sur le thème

« Regarder vers l'avenir : les 50 prochaines années pour la protection du patrimoine naturel et culturel », en septembre 2023. Il a réuni 34 jeunes professionnels de 33 pays. Les participants ont abordé les questions des impacts du changement climatique et du tourisme sur les sites du patrimoine, du besoin imminent d'une représentation équilibrée sur la Liste du patrimoine mondial et des opportunités croissantes des dimensions numériques du patrimoine. Ils ont également participé à de nombreux débats, conférences, travaux collectifs et visites de sites, sous la direction d'experts locaux et internationaux du patrimoine (voir la page <https://whc.unesco.org/fr/whypf2023/>).

35. En outre, l'Initiative du volontariat pour le patrimoine mondial a joué un rôle central dans la participation active des jeunes et des communautés locales aux activités de conservation par la mise en œuvre de 70 projets de chantiers d'activités en 2023 sur 62 biens du patrimoine mondial et sites inscrits sur les Listes indicatives, par 54 organisations dans 31 pays (voir la page <https://whc.unesco.org/fr/pmvolontariat/>).
36. Dans le but de mieux intégrer le patrimoine mondial dans les programmes d'éducation préscolaire et de traduire le [Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique](#) par des mesures concrètes, le programme est en train de mettre à jour le kit « Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes » (en libre accès) et de l'adapter aux technologies numériques interactives et à l'apprentissage ouvert. Le kit a été révisé pour la dernière fois en 2002, en collaboration avec le Réseau des écoles associées de l'UNESCO dans le Secteur de l'éducation.
37. Une activité innovante, dans le domaine de la communication, réside dans une série de podcasts trilingues sur la conservation du patrimoine mondial. Financé par le Brésil et réalisé par le Centre du patrimoine mondial et le Bureau de l'UNESCO à Brasilia, ce podcast s'adresse à de nouveaux publics parmi les jeunes. Les trois premiers épisodes du podcast, qui seront lancés au deuxième trimestre 2024, se concentreront sur les thèmes du changement climatique, de la traite transatlantique des esclaves et de la coopération transfrontalière.
38. En outre, les expéditions d'ADNe constituent une initiative scientifique mondiale et citoyenne qui contribue à mesurer la biodiversité marine et qui donnera un premier aperçu de l'impact potentiel du changement climatique sur les schémas de répartition de la vie marine, notamment sur les sites marins du patrimoine mondial. Quelque 22 sites marins ont rejoint l'initiative et plus de 250 enfants et jeunes ont participé à des campagnes d'échantillonnage de l'ADN environnemental. Le projet est mis en œuvre par le Programme marin du Centre du patrimoine mondial (<https://whc.unesco.org/fr/programme-marin/>) en collaboration avec la COI et grâce au financement du gouvernement flamand (Belgique). (<https://www.unesco.org/fr/edna-expeditions>).

A3.2 Collaboration avec les ONG ou les fondations

39. Comme chaque année, le Centre du patrimoine mondial a participé à une série de réunions organisées par World Heritage Watch (<https://world-heritage-watch.org/content/>), lors desquelles des acteurs de la société civile ont présenté leur point de vue sur l'état de conservation de plusieurs biens du patrimoine mondial.
40. Les ONG spécialisées dans la conservation ont soutenu de nombreuses activités de projet dirigées par le Centre du patrimoine mondial ; elles ont joué le rôle de partenaires de mise en œuvre et ont apporté leur expertise technique, ainsi que des ressources financières et en nature supplémentaires. Par exemple, l'ONG Fauna and Flora International (FFI) s'est associée à l'UNESCO pour la mise en œuvre du Fonds d'intervention d'urgence (voir la page <https://whc.unesco.org/fr/reponserapide/>), ainsi qu'avec le Fonds mondial pour la nature, la Wildlife Conservation Society (WCS), Ripple Africa, l'African Parks Network (APN), l'African Wildlife Foundation (AWF), la Fondation Virunga et bien d'autres.

A3.3 Forum des gestionnaires de sites et réseaux de gestionnaires de sites

41. L'Archaeological Survey of India (bureau rattaché au ministère indien de la Culture, l'Inde étant le pays hôte de la 46^e session du Comité du patrimoine mondial), le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM et l'UICN, dans le cadre du programme Leadership du patrimoine mondial, et en partenariat avec la Fondation Aga Khan pour la Culture, organisent la 6^e édition du Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, à New Delhi, en Inde, du 18 au 25 juillet 2024, sur le thème : « Patrimoine et communautés : approches inclusives et efficaces pour la gestion durable des biens du patrimoine mondial ». Une centaine de gestionnaires de sites du patrimoine mondial venus du monde entier participeront à ce Forum visant à favoriser l'autonomisation des gestionnaires de sites pour l'élargissement de leurs réseaux, ainsi que pour l'échange de connaissances et d'expériences à l'échelle internationale (voir la page <https://whc.unesco.org/fr/evenements/1778%2F> pour plus de détails).
42. En étroite collaboration avec le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain, le Réseau de gestionnaires de sites africains a été établi en 2022, en tant que plateforme régionale de mise en réseau pour permettre aux gestionnaires de sites des biens du patrimoine mondial en Afrique de partager leurs expériences et d'améliorer la mise en réseau, ainsi que leur capacité à mettre en œuvre la Convention. L'UNESCO a encadré l'organisation de l'élection du Comité permanent, élu pour un mandat de 2 ans (2022-2024), ainsi que les réunions en ligne régulières du Comité et sa participation à des événements tels que la célébration de la Journée du patrimoine mondial africain, le 5 mai 2023. Les membres du Comité permanent (notamment le Président, le Vice-président et le Secrétaire général) ont participé à la 5^e édition du Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, qui s'est tenue à Riyad, en 2023, et qui a été co-organisée par le Centre du patrimoine mondial. Avec le soutien financier du gouvernement français à l'UNESCO, le Comité permanent prend part à des discussions avec le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) afin de s'appuyer sur son expérience dans l'organisation de ce type de mise en réseau, en particulier dans l'élaboration de programmes de formation sur la gestion et la conservation durable des sites africains.
43. Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle, des responsabilités, des difficultés et des besoins des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, et de leurs interactions avec les États parties, les organisations internationales et les communautés qui vivent au sein ou autour des sites du patrimoine mondial, George Town World Heritage Incorporated, qui gère le bien du patrimoine mondial « Melaka et George Town, villes historiques du détroit de Malacca » (Malaisie), a organisé un Symposium international « We are Site Managers » du 1^{er} au 5 mars 2024, à George Town, sur l'île de Penang, auquel l'UNESCO a participé activement, ainsi que le Bureau de l'UNESCO à Jakarta pour l'ouverture du Symposium, et a communiqué des renseignements à l'occasion de diverses sessions (voir la page <https://gtwhi.com.my/we-are-site-managers-international-symposium>). L'UNESCO a également apporté un soutien financier à la participation du Président du Réseau de gestionnaires de sites africains, en tant qu'intervenant, pour mettre en avant certaines opportunités et difficultés que les gestionnaires de sites africains peuvent rencontrer. Le Symposium s'est achevé par l'adoption de la « Déclaration de George Town », qui vise à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en adoptant une approche communautaire inclusive et significative de la gestion des sites du patrimoine mondial (voir l'intégralité du texte à l'adresse <https://gtwhi.com.my/wp-content/uploads/2024/01/WASM-20240305-George-Town-Declaration-Final.pdf>).
44. Par l'intermédiaire de son réseau de gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial, le Programme marin du Centre du patrimoine mondial met en relation 50 gestionnaires de sites marins, au quotidien, afin de leur permettre d'échanger leurs solutions et d'améliorer leurs résultats en matière de conservation, notamment de

partager leurs meilleures pratiques et leurs expériences concluantes en matière de gestion des espèces envahissantes, d'évaluation de la vulnérabilité climatique, de financement de la conservation par les échanges dette-nature et de préparation à un évènement de blanchissement des coraux. En octobre 2023, les gestionnaires de ces sites ont été réunis sur le site du patrimoine mondial « La mer des Wadden » (Pays-Bas, Danemark, Allemagne) pour la 5^e Conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial, pendant laquelle des gestionnaires et des experts mondiaux clés ont abordé les principales difficultés et les solutions essentielles en matière de protection de la biodiversité des océans. Parmi les principaux thèmes abordés, citons le renforcement de la résilience face au changement climatique, la gestion des espèces envahissantes, le financement durable et la mobilisation des jeunes, des volontaires, des peuples autochtones et des communautés locales. Un document récapitulatif des résultats de la conférence a été élaboré en vue d'une publication en juin 2024.

A3.4 Collaboration avec les communautés / peuples autochtones

45. Le Centre du patrimoine mondial et les trois Organisations consultatives ont été invités par le Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial (IIPFWH) à participer à l'atelier des experts internationaux sur la reconnaissance et le respect des valeurs du patrimoine des peuples autochtones sur les sites du patrimoine mondial, à Genève (Suisse), du 16 au 18 janvier 2024. Dans sa décision **45 COM 5D**, le Comité a accueilli avec satisfaction la volonté de l'IIPFWH d'organiser cet atelier, a invité les États parties à contribuer financièrement à cet événement et a demandé au Secrétariat de présenter un rapport sur ce thème lors de la présente session. L'atelier a bénéficié du soutien du gouvernement australien et du Fonds du patrimoine mondial. L'IIPFWH a invité une majorité d'experts autochtones à l'atelier, les trois Mécanismes des Nations Unies sur les questions autochtones (Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et Forum permanent sur les questions autochtones), le Rapporteur spécial des Nations Unies dans le domaine des droits culturels et les représentants de deux États membres (Australie et Norvège). Le principal objectif de l'atelier était d'aborder les préoccupations des peuples autochtones sur le manque de reconnaissance, de respect et de protection des valeurs et du patrimoine des peuples autochtones sur de nombreux biens du patrimoine mondial.
46. L'objectif de l'atelier était de permettre aux experts autochtones d'élaborer des recommandations sur les mesures susceptibles de permettre et de soutenir une reconnaissance plus cohérente et plus appropriée des valeurs des peuples autochtones et de leur rapport avec la terre dans la VUE et la gestion des biens du patrimoine mondial, et de favoriser la reconnaissance des liens entre la culture et la nature sur les biens inscrits. À l'écriture de ce texte, le document final de l'atelier est en cours de finalisation par un groupe de rédaction composé d'experts autochtones nommés par l'IIPFWH. Il devrait contenir une série de recommandations regroupées sous sept thèmes : l'amélioration de l'interprétation du concept de VUE et de l'évaluation des critères, la reconnaissance des liens étroits entre la nature et la culture, et l'application des critères, l'harmonisation de la Convention du patrimoine mondial avec l'approche fondée sur les droits humains, la mise en œuvre du consentement libre, préalable et éclairé, la participation des peuples autochtones aux processus de la Convention du patrimoine mondial qui les concernent directement, l'établissement de mécanismes indépendants de recours et de réparation pour les violations des droits humains dans les zones protégées au titre de la Convention et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités pour favoriser la participation des peuples autochtones aux processus de la Convention et une meilleure compréhension globale des droits des peuples autochtones. Il est espéré qu'il posera les bases de la coopération, de l'adoption de solutions et de la collaboration positive entre l'IIPFWH, les Organisations

consultatives et le Secrétariat avec les Organes directeurs et les États parties afin d'instiller un changement à l'échelle internationale et sur le terrain.

47. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités pour les propositions d'inscription de sites du patrimoine mondial dans la région Afrique (fonds-en-dépôt japonais), des ateliers de consultation communautaire ont été organisés en Sierra Leone et en Guinée-Bissau pour les parties prenantes, y compris les communautés locales, pendant la préparation des dossiers de proposition d'inscription des deux États parties, qui ont été soumis en janvier 2024.
48. En décembre 2023, le Centre du patrimoine mondial a organisé la 3^e réunion du groupe de coordination sur la « Gestion des sites du patrimoine mondial à l'ère post-COVID-19 : intégration des stratégies de conservation, de tourisme et de moyens de subsistance locaux sur les sites du patrimoine mondial », financé par le fonds-en-dépôt japonais. Ce projet comprenait des biens tels que le Site maya de Copan (Honduras), « Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande » (Cabo Verde), le Complexe paysager de Trang An (Viet Nam) et la médina de Sousse (Tunisie). Par exemple, à Cabo Verde, le projet a permis de former plus de 100 entrepreneurs et dirigeants communautaires, en mettant l'accent sur le commerce informel dominé par les femmes célibataires et chefs de familles. Cela a permis d'identifier les difficultés et les besoins en matière de formation complémentaire, de programmes d'autonomisation et d'adoption de technologies. Pour cela, deux ateliers organisés en août et en septembre 2023 ont contribué au développement durable de l'économie locale de Cidade Velha après la pandémie de COVID-19, en mettant également l'accent sur l'exploitation des nouvelles technologies pour innover dans le secteur du tourisme.
49. Grâce à la contribution du gouvernement norvégien au Fonds du patrimoine mondial, des programmes de soutien communautaire ont été renforcés sur 10 biens du patrimoine mondial en Afrique. Par exemple, un programme d'urgence dirigé par la communauté dans le Parc national des Virunga en RDC visait à protéger les gorilles de montagne, tout en établissant un mécanisme décisionnel local structuré (« Forum des acteurs du Dja ») dans la « réserve de faune du Dja » au Cameroun. Dans le « Parc national du lac Malawi » au Malawi, 34 comités de gestion locaux, comptant près de 400 membres des communautés voisines du parc, ont mené des activités destinées à améliorer la co-gestion durable des ressources halieutiques, en tant que principal moyen de subsistance et bien du patrimoine, en autonomisant les communautés locales, par l'intermédiaire des comités de villages balnéaires communautaires et des comités de ressources naturelles des villages, dans le Parc national et son environnement immédiat, améliorant ainsi la protection du bien.
50. Avec le soutien du Royaume des Pays-Bas, l'UNESCO aide le Mozambique à élaborer un plan de développement et de gestion local de la ville de Macúti afin de compléter la mise en œuvre des instruments de planification existants, notamment des formations sur la conservation et la gestion des paysages urbains historiques destinées à 50 dirigeants communautaires de différents quartiers de l'île de Mozambique. Une formation sur le projet de plan de gestion local et le manuel de meilleures pratiques préparée en avril 2023 sera également dispensée aux jeunes au sujet des bonnes pratiques de conservation de l'île de Mozambique, ainsi qu'un atelier de renforcement des capacités sur la promotion du tourisme durable et de l'entrepreneuriat destiné aux communautés locales et aux associations de l'île, afin d'encourager la mise en place d'activités lucratives pour les communautés locales.
51. Dans le cadre du projet « Patrimoine et créativité pour le développement durable d'AIUla », mis en œuvre par l'intermédiaire du partenariat entre l'UNESCO et la Commission royale pour AIUla du Royaume d'Arabie saoudite, des activités axées sur l'amélioration de la narration relative au patrimoine mondial pour les communautés et de l'expérience des visiteurs ont été mises en place.

A3.5 Degré d'engagement des femmes dans le domaine de la conservation du patrimoine mondial en collaboration avec l'UNESCO

52. En collaboration avec l'autorité du Parc national du Kilimandjaro (KINAPA), l'UNESCO a mis en œuvre un projet intitulé « Empowering young women and men for adaptation to climate change at the Kilimanjaro National Park World Heritage site » (Autonomiser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour l'adaptation au changement climatique sur le site du patrimoine mondial Parc national du Kilimandjaro) financé par le [fonds-en-dépôt néerlandais](#) entre 2022 et 2023. Dans le cadre de ce projet, des données traditionnelles (connaissances locales) et scientifiques sur les impacts du changement climatique sur neuf villages limitrophes du parc ont été recueillies. Parmi les principaux résultats, citons l'éducation en matière de conservation et la sensibilisation au changement climatique, le renforcement de la conservation des forêts et la dissuasion de la pratique de l'agriculture sur les sources d'eau.
53. En outre, afin de soutenir les initiatives et de renforcer les capacités sur des projets favorisant la conservation du patrimoine mondial et le développement durable, le Centre du patrimoine mondial a engagé 15 femmes membres d'associations féminines dans des villages voisins du Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal), les formant et leur fournissant un équipement complet comprenant 66 paires de gants, 30 combinaisons de protection étanches avec des bottes, et 53 faucilles et machettes, afin de faciliter leurs conditions de travail sur les sites du patrimoine mondial, notamment pour la collecte, le stockage et le traitement du typha pour la fabrication de nattes. Non seulement ce processus crée des ressources économiques supplémentaires pour elles, mais il réduit également de façon indirecte la prolifération des espèces envahissantes sur le site du patrimoine mondial.

A4. Conservation et développement durable / ODD

(cette section A4 doit être lue parallèlement au document WHC/24/46.COM/7)

A4.1 Situations d'urgence

54. Face aux catastrophes naturelles et aux conflits armés en cours, la sauvegarde des biens du patrimoine mondial reste une préoccupation essentielle de l'UNESCO. Des efforts de réhabilitation dans les régions touchées par des conflits aux évaluations post-catastrophe en passant par les initiatives de renforcement des capacités, les interventions du Centre du patrimoine mondial visent à atténuer l'impact de ces crises sur le patrimoine culturel et naturel dans toutes les régions (voir également le document WHC/24/46.COM/7).
55. Les situations de conflit armé continuent de représenter une menace pour les sites du patrimoine mondial en Afrique. Au Mali, la réhabilitation du patrimoine culturel s'est poursuivie, avec le soutien financier de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) pour le Tombeau des Askia et pour les Falaises de Bandiagara (pays dogon), en réponse aux recommandations de la mission d'évaluation rapide de l'UNESCO pour 2019. À Tombouctou, le projet de réhabilitation et de valorisation des édifices protégés, financé par le Fonds au profit des victimes de la Cour Pénale Internationale, a permis d'entreprendre d'importants travaux de conservation sur les cimetières abritant certains des mausolées et le lancement de l'installation de l'éclairage public et de la plantation d'arbres. En outre, en raison de la détérioration persistante de la situation sécuritaire dans le Parc national des Virunga en RDC et dans le complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari du Bénin, du Burkina Faso et du Niger, affecté par la présence de groupes militants, l'UNESCO a augmenté son financement des activités de conservation et de gestion dans ces biens grâce à la contribution du gouvernement norvégien.

56. Dans le cadre du projet financé par le fonds-en-dépôt UNESCO/Japon et intitulé « Soutien de la culture et de l'éducation en Ukraine : Réponse d'urgence pour le patrimoine mondial et les biens culturels : évaluation des dégâts et protection » et conformément au Plan d'action pour l'Ukraine coordonné par l'UNESCO avec le ministère de la Culture et de la Politique de l'information et plus de 40 partenaires internationaux et nationaux, l'UNESCO a organisé, en étroite collaboration avec l'ICCROM, une consultation en ligne de plus de 150 acteurs nationaux et internationaux afin d'aborder les méthodes existantes d'évaluation des dommages et des risques en Ukraine. Cela a donné lieu à une méthodologie et à un formulaire pour l'évaluation sur site des dommages et des risques pour les biens culturels immobiliers, adaptés au contexte ukrainien, conformément au cadre juridique national et harmonisés sur les normes internationales en matière de documentation des dommages pour le patrimoine immobilier, la planification des interventions et les estimations de coûts, notamment pour les biens du patrimoine mondial. D'après la méthodologie unifiée, un atelier en personne de cinq jours incluant des exercices sur le terrain, dans un édifice historique situé dans la zone tampon du bien du patrimoine mondial « Lviv – ensemble du centre historique », s'est tenu à Lviv. Destiné à 20 professionnels ukrainiens originaires de 14 régions du pays, notamment des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et de sites inscrits sur la Liste indicative, il visait à améliorer leurs compétences en matière de gestion des risques et de documentation des biens culturels après les dégradations. Par la suite, une mission conjointe UNESCO/ICCROM a effectué des évaluations des dégâts sur le terrain, sur sept sites prioritaires inscrits sur la Liste indicative « Centre historique de Tchernihiv, IX^e-XIII^e siècles ». Les résultats des évaluations ont été présentés au ministère de la Culture et de la Politique de l'information, en décembre 2023, afin d'éclairer les activités à venir de réparation/restauration, ainsi que l'élaboration du plan de réhabilitation pour le centre urbain historique de Tchernihiv par des experts du patrimoine culturel ukrainien.
57. Après la tempête Daniel qui a frappé le nord-est de la Libye le 10 septembre 2023, l'UNESCO a organisé deux missions en octobre et en novembre 2023, avec le soutien du Fonds d'urgence pour le patrimoine. L'objectif de ces missions était d'effectuer une évaluation rapide post-catastrophe de certains biens culturels, notamment du bien du patrimoine mondial « Le site archéologique de Cyrène ». D'après l'évaluation rapide de l'état du site et l'identification des mesures urgentes, ainsi que des besoins à moyen et à plus long terme, un plan d'action a été élaboré pour favoriser la reconstruction et une gestion durable de la conservation.

A4.2 Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril

58. Le Centre du patrimoine mondial a continué de soutenir des activités visant à renforcer la gestion et la conservation des biens du patrimoine mondial en Afrique, notamment des biens du patrimoine naturel et des biens gravement menacés, grâce à la contribution financière du [gouvernement de la Norvège](#) au Fonds du patrimoine mondial. Ce soutien est orienté vers 20 sites naturels, 7 sites culturels et 3 sites mixtes du patrimoine mondial en Afrique, dont 14 sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Parmi les activités menées, les sites ont bénéficié d'un soutien pour achever et mettre en œuvre leurs programmes de mesures correctives et élaborer l'État de conservation souhaité en vue du retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril.
59. Les activités de renforcement des capacités, menées en collaboration avec les Organisations consultatives, ont également contribué à la mise en œuvre d'une stratégie concernant les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril en vue de leur retrait de cette Liste, notamment dans les régions Afrique et États arabes. En Afrique, une série d'ateliers sous-régionaux est organisée depuis 2022 avec l'aide précieuse de la Norvège et de la Chine, en collaboration avec le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain, en République démocratique du Congo (RDC) et au Sénégal afin de favoriser

l'élaboration de mesures correctives et la rédaction définitive de l'État de conservation souhaité en vue du retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril. Le dernier atelier de cette série a été organisé à Nairobi (Kenya), en avril 2024, notamment après un atelier technique qui s'est tenu à Conakry, en décembre 2023, pour la « Réserve naturelle intégrale du mont Nimba » (Côte d'Ivoire/Guinée), rassemblant des représentants des deux États parties.

60. Les États parties de la région des États arabes ont continué à bénéficier d'un soutien technique pour l'élaboration de l'état de conservation souhaité en vue du retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril et des mesures correctives associées, en particulier la Syrie et l'Iraq.
61. Pour le bien du patrimoine mondial « Rennell Est » (Îles Salomon), les projets portaient sur le développement de moyens de subsistance durables pour les communautés locales. Financées par les fonds-en-dépôt UNESCO/néerlandais et UNESCO/Japon, ces activités contribuent directement à l'obtention de l'état de conservation souhaité en vue du retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril. Une étude de cadrage destinée à développer les activités de subsistance auprès des communautés locales, ainsi que des réunions de consultation avec les communautés et d'autres parties prenantes sont programmées en mai/juin 2024.

A4.3 Activités de conservation / gestion sur d'autres sites

62. La contribution financière du gouvernement norvégien mentionnée précédemment a également permis d'organiser une formation et des activités de renforcement de la gestion et de la conservation durable de 16 biens du patrimoine mondial dans la région Afrique, ainsi que des initiatives visant à atténuer les impacts des projets de développement sur la VUE des biens, telles que des activités de sensibilisation pour les parties prenantes.
63. Afin de proposer des outils innovants pour améliorer la conservation et l'accessibilité virtuelle du patrimoine mondial, l'UNESCO a lancé la plateforme « Dive into Heritage », qui tire parti des technologies numériques pour sauvegarder et promouvoir les sites du patrimoine mondial et leur patrimoine immatériel associé. Pendant sa phase pilote (2022-2024), le projet se concentre sur une sélection de sites dans les États arabes, en vue d'étendre la plateforme à d'autres biens et régions lors des phases ultérieures. Jusqu'ici, le projet a numérisé avec succès 10 sites du patrimoine mondial en 3D (un site entièrement documenté par l'UNESCO et les données numériques existantes de neuf sites optimisées pour une utilisation sur le Web). En outre, un prototype hors ligne de la plateforme a été mis au point, ce qui a permis de la tester et de l'améliorer avant son lancement. Le projet bénéficie du généreux soutien financier du Royaume d'Arabie saoudite.
64. Dans la région Asie-Pacifique, une mission de suivi réactif a été menée sur le bien du patrimoine mondial « Les ruines archéologiques de Mohenjo Daro » (Pakistan), à la demande du Comité. En outre, deux missions consultatives ont été organisées : une à la « Citadelle de Thang Long, Hanoi » (Viet Nam) pour soutenir l'État partie dans la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien (VUE) et de ses attributs dans le contexte d'une démolition potentielle ; et une autre à l'« Ensemble de bâtiments anciens des montagnes de Wudang » (Chine) pour contribuer à en clarifier les limites et formuler des conseils sur les projets de développement et en lien avec le tourisme.
65. Des plans de conservation et des stratégies de réduction des risques de catastrophe ont été élaborés pour les biens du patrimoine mondial en Afghanistan et au Pakistan, avant d'être soumis au Centre du patrimoine mondial.
66. Afin de proposer des outils innovants pour améliorer la conservation du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial prépare la seconde phase de la Plateforme de

cartes en ligne du patrimoine mondial, un système d'information géographique en ligne pour les biens du patrimoine mondial (<https://whc.unesco.org/fr/wh-gis/>) lancé lors de la 45^e session élargie du Comité en 2023 et mis au point avec le soutien du fonds-en-dépôt flamand de l'UNESCO et grâce au cofinancement du gouvernement suédois. La seconde phase du projet intégrera de nouveaux ensembles de données et outils d'analyse relatifs aux facteurs influant sur les biens en fonction du Système d'information sur l'état de conservation (<https://whc.unesco.org/fr/soc/>). Initialement mise au point avec les biens du patrimoine mondial situés dans la région Europe, la plateforme est maintenant en cours de développement afin d'intégrer les biens du patrimoine mondial de la région Afrique.

A4.4 Études d'impact pour les biens du patrimoine mondial préparées par les États parties

67. Dans le but de renforcer les capacités et l'assurance qualité des évaluations environnementales stratégiques et des évaluations d'impacts environnementaux et sociaux pour les biens du patrimoine mondial, un mémorandum d'accord a été signé entre l'UNESCO, l'UICN et la Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (NCEA) en décembre 2023 (voir également la page <https://whc.unesco.org/fr/actualites/2647>).
68. En octobre 2023, l'État partie du Zimbabwe a présenté au Centre du patrimoine mondial une « Étude d'impact sur le patrimoine concernant les projets de réhabilitation et de mise en valeur du site du patrimoine mondial, Grand Zimbabwe » visant à évaluer l'impact potentiel des projets de rénovation et d'amélioration des infrastructures proposés sur la VUE du bien et d'autres valeurs significatives. Elle a ensuite fait l'objet d'un examen technique de l'ICOMOS.
69. Entre septembre 2023 et avril 2024, six études d'impact ont été préparées par des États parties de la région des États arabes et adressées au Centre du patrimoine mondial en vue d'un examen technique.
70. Dans la région Asie-Pacifique, les États parties de l'Australie, du Japon, du Népal et de la République de Corée ont commandé des études d'impact et les ont soumises au Centre du patrimoine mondial pour des projets menés sur les biens du patrimoine mondial, se conformant ainsi au Paragraphe 118bis des *Orientations* et/ou à la demande du Comité. Toutefois, au moment de la rédaction du présent document, d'autres études doivent être présentées.
71. Bien que les études d'impact n'aient pas toutes été menées conformément au document « Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial », on note une augmentation du nombre d'études préparées et soumises au Centre du patrimoine mondial. D'autres ateliers de formation spécifiques des sites semblent nécessaires. Dans le cadre du mémorandum d'accord susmentionné, la première formation sur les évaluations environnementales stratégiques a été assurée par la Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (NCEA) pour le bien du patrimoine mondial « le complexe forestier de Dong Phrayayen-Khao Yai » (Thaïlande), en mars 2024. Une session de formation en ligne a ensuite été organisée conjointement par l'ICCROM, l'UICN et le Centre du patrimoine mondial sur l'évaluation de référence des valeurs et des attributs.
72. En ce qui concerne la région Europe, la Directive sur l'évaluation des incidences de projets sur l'environnement (EIE) de l'Union européenne (2011/92/UE telle qu'amendée par la directive 2014/52/UE) exige que les grands projets de construction ou de développement dans l'UE fassent tout d'abord l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Cela doit être réalisé avant le début des projets en question. En outre, la majorité des pays de la région ont recours à des procédures d'étude d'impact de façon relativement systématique lorsque les projets concernent un bien du patrimoine mondial. Bien que le Centre du patrimoine mondial ne reçoive qu'une partie de ces études

d'impact, l'Unité Europe et Amérique du Nord du Centre du patrimoine mondial a reçu 31 examens techniques d'études d'impact pendant la période considérée.

A4.5 Plans de gestion pour les biens du patrimoine mondial préparés / révisés par les États parties

73. Grâce au financement de l'assistance internationale, le tout premier plan de gestion intégrée a été mis au point pour le bien « Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest » (Ghana) et a bénéficié de deux examens techniques de l'ICOMOS. Dans le cadre des processus en cours, le Fonds du patrimoine mondial soutient également la révision et la mise à jour du Plan conjoint de gestion intégrée pour le bien « Mosi-oa-Tunya/Chutes Victoria » (Zambie/Zimbabwe), dont la version finale devrait être rédigée en 2024, ainsi que la mise au point du plan de gestion général pour le bien « Parc national de Mana Pools, aires de safari Sapi et Chewore » (Zimbabwe).
74. Dans la région Afrique, le Centre du patrimoine mondial a apporté son soutien à l'élaboration ou à l'examen des plans de conservation et de gestion pour les biens du patrimoine mondial situés au Botswana, à Cabo Verde, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Ghana, au Malawi, au Kenya et au Mozambique, par divers moyens, notamment grâce à l'assistance internationale et à des contributions volontaires.
75. Entre septembre 2023 et avril 2024, un plan de gestion a été soumis dans la région des États arabes en vue d'un examen technique (d'après la révision d'une version précédente), bien que de nombreux États parties aient indiqué que le processus de préparation des plans de gestion demandés était en cours. Il est nécessaire de proposer un renforcement des capacités et un soutien à cet égard.
76. Dans la région Asie-Pacifique, six plans de gestion ont été préparés et/ou révisés par des États parties et soumis au Centre du patrimoine mondial en vue d'un examen par les Organisations consultatives pour des biens situés au Pakistan, en Ouzbékistan, en République démocratique populaire lao, au Sri Lanka et au Viet Nam.
77. D'après l'ébauche du rapport périodique régional pour la région Europe et Amérique du Nord (Troisième cycle – voir également le document WHC/24/46.COM/10A), 71 % de tous les biens disposent d'un plan de gestion. Toutefois, de nombreux gestionnaires de sites font état de difficultés pour sa mise en œuvre complète.

A4.6 Établissement / Révision des politiques nationales

78. L'État partie de la Somalie a récemment mis au point sa première « Législation nationale sur la protection du patrimoine naturel et culturel de la Somalie » grâce à l'assistance internationale accordée par le Fonds du patrimoine mondial en 2021.

A4.7 Développement durable / ODD

79. Pendant la période considérée, d'importantes ressources ont été consacrées à la progression des objectifs décrits dans la Recommandation de 2011 de l'UNESCO. Dans le cadre du programme des Villes du patrimoine mondial, un nouveau document intitulé « [Urban Heritage for Resilience](#) » a été publié en novembre 2023. Il reflète les résultats analytiques de la troisième consultation auprès des États membres sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011. Il aborde la gestion des villes et des localités historiques dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en plaçant un accent particulier sur la résilience climatique. Les autorités nationales et locales ont émis des invitations à participer à une consultation. En particulier, 125 villes, dont plus de la moitié ont des sites ou des biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste indicative, ont répondu à l'invitation.

80. En réponse à une demande de longue date de la part du Comité du patrimoine mondial concernant un « document d'orientation sur le patrimoine urbain » axé sur l'approche de la Recommandation de 2011, l'[Atlas du patrimoine urbain de l'UNESCO](#) a été élaboré et lancé en février 2024. Cet outil numérique sert de plateforme de cartographie culturelle. Il documente et cartographie les études du patrimoine urbain à l'aide de récits analytiques et d'images, ainsi qu'avec des cartes géoréférencées analytiques et détaillées. Il vise à éduquer et à sensibiliser l'ensemble des parties prenantes au patrimoine urbain, tout en aidant les professionnels directement impliqués dans la zone urbaine historique à améliorer sa protection et sa gestion. L'Atlas s'accompagnera bientôt d'un manuel de référence intitulé « Managing Urban Heritage: A Resource Manual for the Implementation of the HUL Recommendation », actuellement en cours de rédaction, pour dispenser des conseils aux autorités nationales et locales sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 tout en faisant progresser le développement durable et la résilience climatique avec la protection du patrimoine urbain. Élaboré en concertation avec les Organisations consultatives, des experts internationaux et les Chaires UNESCO concernées, ce manuel s'appuie sur les résultats de la troisième consultation d'États membres qui s'est déroulée récemment sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011, y compris de ses domaines thématiques, ainsi que sur les résultats de 11 grandes réunions internationales d'experts et les célébrations du 10^e anniversaire. D'autres consultations avec les Organisations consultatives, des experts internationaux et des Chaires UNESCO se sont déroulées en septembre 2023 et en janvier 2024 dans le but de perfectionner cet outil. Des discussions ont également porté sur l'élaboration du manuel « Managing Urban Heritage Resource Manual ».
81. Dans la région des États arabes, le projet « Renforcement des capacités pour l'intégration de la Recommandation de 2011 et des politiques de développement durable dans la gestion des médinas en Tunisie » a été lancé en décembre 2023, avec le financement du gouvernement français. De même, des activités se sont déroulées dans la « Médina de Sousse » (Tunisie) en rapport avec la « Gestion des sites du patrimoine mondial à l'ère post-COVID-19 : intégration des stratégies de conservation, de tourisme et de moyens d'existence locaux sur les sites du patrimoine mondial », financé par le fonds-en-dépôt japonais.
82. S'appuyant sur la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable (2015) dans les processus de la Convention du patrimoine mondial et sur le Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial (2023), adopté par l'Assemblée générale des États parties à la Convention, le Centre du patrimoine mondial continue de formuler des conseils, en étroite collaboration avec les Organisations consultatives, pour aider les États parties à trouver un équilibre entre la satisfaction de la demande croissante et légitime d'énergie renouvelable et le besoin tout aussi essentiel de protection. L'énergie renouvelable est l'une des principales solutions pour atténuer le changement climatique et l'augmentation significative de sa part dans l'offre énergétique mondiale à l'horizon 2030 est l'un des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le Centre du patrimoine mondial s'engage donc à élaborer les outils nécessaires pour soutenir et orienter le dialogue nécessaire entre l'ensemble des parties prenantes. À la suite de la publication d'un Guide en ligne pour les projets d'énergie éolienne dans un contexte de patrimoine mondial (<https://whc.unesco.org/fr/actualites/2539>), rendue possible grâce au soutien des Pays-Bas, le Centre du patrimoine mondial a entamé une réflexion destinée à étendre les orientations existantes à l'énergie solaire. Une réunion d'experts a été organisée par l'Agence wallonne du Patrimoine en mars 2024 pour définir le cadre de l'élaboration d'outils de communication.
83. En outre, la plateforme numérique [Canopée du Patrimoine mondial](#), qui présente des solutions axées sur le patrimoine pour le développement durable, avec des pratiques et des stratégies innovantes qui intègrent la conservation du patrimoine dans le

développement durable, a poursuivi les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation aux bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne l'action climatique.

84. En reconnaissance des efforts remarquables déployés pour sauvegarder et gérer le paysage culturel Budj Bim dans le sud-est de l'Australie, qui s'appuie sur plus de six millénaires de garde autochtone, le Prix international UNESCO-Grèce Mélina Mercouri pour la sauvegarde et la gestion des paysages culturels (<https://whc.unesco.org/fr/prixpaysagesculturels/>) a été décerné à la communauté Gunditjmara en 2023. Entre-temps, un projet important et innovant ayant une vaste portée régionale a commencé début 2024. Intitulé « Amérique latine et Caraïbes : renforcer les capacités des communautés résilientes grâce au tourisme durable et à la sauvegarde du patrimoine » et financé par le Royaume d'Arabie saoudite, il vise à renforcer la préservation du patrimoine matériel et immatériel, et prévoit un certain nombre d'activités pour les trois prochaines années. Dans ce cadre, un atelier a été proposé aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial à Oaxaca, au Mexique, en mai 2024.
85. Un atelier régional en ligne illustre parfaitement la collaboration avec les Chaires UNESCO. Il s'agit d'un atelier organisé pour échanger des expériences et des orientations pour la mise en œuvre du Plan d'action régional pour le patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes. Organisé par la Chaire UNESCO sur le tourisme durable en Argentine, avec le soutien du Bureau de l'UNESCO à Montevideo et l'Unité LAC du Centre du patrimoine mondial, cet atelier s'est déroulé du 19 au 21 mars 2024, avec la participation interactive de plus de 100 gestionnaires du patrimoine mondial, points focaux et membres universitaires.
86. En ce qui concerne la préservation des récifs coralliens, l'initiative Récifs Résilients, soutenue par un investissement initial de 10,5 millions de dollars des États-Unis et dirigée par un consortium mondial de partenaires publics et privés incluant l'UNESCO, se concentre sur le renforcement des capacités à l'échelle locale afin de lutter contre les impacts du changement climatique dans quatre récifs coralliens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : la « Côte de Ningaloo » (Australie), le « Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize » (Belize), les « Lagon de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés » (France) et le « Lagon sud des îles Chelbacheb » (Palaos). Grâce à des partenariats stratégiques et à un soutien financier, l'initiative a lancé avec succès des stratégies de résilience adaptées à chaque site, ce qui a marqué une étape importante dans les efforts de conservation en cours. Trente projets significatifs ont été lancés sur tous ces sites dans le but de renforcer la résilience des récifs et de faire participer les communautés locales aux activités de conservation. Ces efforts collaboratifs ont non seulement renforcé les capacités des acteurs locaux et des organes gouvernementaux, mais ils ont également bénéficié du soutien d'une diversité de parties prenantes, ce qui s'est avéré bénéfique pour plus de 300 000 personnes dépendant de la bonne santé des écosystèmes coralliens pour leur bien-être et leur subsistance. Cette initiative correspond à plusieurs objectifs de développement durable, notamment l'ODD14 (relatif à la conservation des océans), l'ODD13 (axé sur l'action climatique) et l'ODD11 (qui vise à protéger le patrimoine culturel et naturel). En complément, l'UNESCO poursuit la mise en œuvre de son partenariat avec le Fonds mondial pour les récifs coralliens afin de soutenir les activités de renforcement de la résilience dans les pays en développement et collabore activement avec le Fonds pour orienter les investissements vers les récifs coralliens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

A.4.8 Accent particulier sur les priorités globales de l'UNESCO et les groupes cibles prioritaires (Afrique, Genre, petits États insulaires en développement des Caraïbes et Jeunes)

87. L'Afrique demeure, avec l'égalité des genres, l'une des deux priorités globales de l'UNESCO. Pour chaque priorité globale, une stratégie spécifique a été élaborée en

complément de la stratégie à moyen terme de l'UNESCO. Par conséquent, les activités menées par le Centre du patrimoine mondial dans la région Afrique au cours de la période considérée sont pleinement conformes à la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la priorité Afrique 2022-2029 (voir également les documents WHC/24/46.COM/INF.5A et WHC/24/46.COM/5C).

88. L'UNESCO a également continué à assurer une assistance technique et une aide au renforcement des capacités pour les États membres conformément à la Recommandation de 2011, notamment dans des domaines prioritaires tels que l'Afrique et les petits États insulaires en développement des Caraïbes. Par exemple, en Afrique, l'UNESCO collabore avec la Côte d'Ivoire (« La ville historique de Grand-Bassam ») et le Togo (« Koutammakou, le pays des Batammariba ») pour élaborer des directives visant à faciliter la gestion et la conservation de ces biens conformément à la Recommandation de 2011. En décembre 2023, en Tunisie, en collaboration avec le ministère tunisien des Affaires culturelles, le Bureau Régional de l'UNESCO pour le Maghreb a lancé un projet de renforcement des capacités sur le paysage urbain historique pour la gestion des médinas.

B. IP 2 : Nombre d'États membres ayant bénéficié d'un soutien pour l'identification et la préparation de potentiels sites du patrimoine mondial en vue d'une proposition d'inscription

B1. Tendances et statistiques sur les propositions d'inscription

89. Après l'inscription de 42 nouveaux biens sur la Liste du patrimoine mondial (9 naturels et 33 culturels) par le Comité lors de sa 45^e session élargie (Riyad, 2023), la Liste du patrimoine mondial compte actuellement 1 199 biens dans 168 États parties dont 933 biens culturels, 227 naturels et 39 mixtes. Au cours de cette même session, le Comité a également approuvé des modifications importantes des limites de cinq biens déjà inscrits sur la Liste.
90. En ce qui concerne la répartition géographique des inscriptions, la tendance suivante a été observée : les régions Europe et Amérique du Nord et Asie-Pacifique comptaient plus de biens inscrits que les trois autres régions. Au niveau des catégories de biens inscrits, on a observé une prédominance des biens culturels par rapport aux deux autres catégories (biens naturels et mixtes). Sur les dix dernières années, le nombre de propositions d'inscription retirées a généralement fluctué entre cinq et dix par an, sans qu'aucune tendance nette ne se dégage quant à leur répartition géographique.
91. En 2024, le Centre du patrimoine mondial a reçu 37 dossiers de proposition d'inscription (27 biens culturels et 10 naturels) à la date limite annuelle de dépôt des dossiers. Sur ces 37 dossiers, 32 (25 culturels et sept naturels) étaient considérés comme « complets », conformément au paragraphe 132 et à l'annexe 5 des *Orientations*. D'après la tendance observée au fil des années, les régions Europe et Amérique du Nord et Asie-Pacifique ont soumis plus de dossiers de proposition d'inscription que les autres régions. En ce qui concerne l'exhaustivité des dossiers de proposition d'inscription, ces dernières années, les États parties ont eu tendance, dans toutes les régions, à soumettre des dossiers de proposition d'inscription considérés comme « incomplets » après vérification par le Secrétariat.
92. Au 15 septembre 2023, soit la première date limite volontaire pour la soumission des demandes d'analyse préliminaire, 24 demandes ont été reçues au total (11 biens culturels, 11 biens naturels et 2 biens mixtes) de toutes les régions. La liste de toutes les demandes figure dans le document d'information WHC/24/46.COM/INF.8.

B2. Tendances sur les listes indicatives

93. En ce qui concerne les listes indicatives, une tendance nette se dessine dans les catégories de sites faisant l'objet d'une proposition d'inscription, avec une proportion très élevée de sites culturels. Aucune tendance particulière ne se dégage en revanche dans la répartition géographique des soumissions, avec d'importantes variations d'une année sur l'autre.

B3. Soutien pour la préparation des listes indicatives et des dossiers des propositions d'inscription

94. Dans le cadre du « Programme de renforcement des capacités pour la proposition d'inscription de sites du patrimoine mondial dans la région Afrique » soutenu par le fonds-en-dépôt UNESCO/Japon, le Centre du patrimoine mondial a apporté un soutien technique à 10 États parties de la région n'ayant aucun site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. En janvier 2024, l'État partie de l'Eswatini a soumis sa Liste indicative. En outre, dans le cadre du « Programme du Sultanat d'Oman : Soutenir le renforcement des capacités pour les propositions d'inscription et la promotion des sites du patrimoine mondial en Afrique de l'Est », cinq pays (Comores, Kenya, Madagascar, Somalie et République-Unie de Tanzanie) bénéficient d'un soutien pour la révision de leur liste indicative en vue de l'élaboration des dossiers de propositions d'inscription. La Somalie a soumis sa Liste indicative en mars 2024. Grâce au soutien dont ils bénéficient, Madagascar et les Comores élaborent actuellement leur dossier de proposition d'inscription pour la mission catholique d'Ambodifotatra et les sultanats historiques des Comores, respectivement. Ces dossiers devraient être soumis en janvier 2025.
95. Dans le prolongement des recommandations de l'étude de faisabilité (décembre 2023) d'une extension transfrontalière du delta de l'Okavango (Botswana) à l'Angola et à la Namibie, le Centre du patrimoine mondial apporte également un soutien technique aux États parties de l'Angola, du Botswana et de la Namibie pour la révision de leurs Listes indicatives.
96. En étroite collaboration avec le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain et les Organisations consultatives, et avec le soutien du fonds-en-dépôt UNESCO/néerlandais et du gouvernement français, l'UNESCO aide les États parties africains à harmoniser leurs Listes indicatives afin d'y intégrer des sites en lien avec le patrimoine moderne de l'Afrique, en procédant à des études de cas et en élaborant des directives en amont des propositions d'inscription.
97. Une mise à jour de la Liste indicative de la République populaire démocratique de Corée fait également l'objet d'une analyse préliminaire, grâce au financement de l'assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial. Cette analyse bénéficie du soutien d'experts internationaux, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et l'État partie.
98. Grâce à l'assistance offerte dans le cadre du programme de renforcement des capacités au titre du fonds-en-dépôt UNESCO/Japon susmentionné, deux États parties, la Guinée-Bissau (pour les écosystèmes côtiers de l'archipel des Bijagós) et la Sierra Leone (pour le complexe de Gola-Tiwai), ont élaboré et présenté avec succès, en janvier 2024, leur premier dossier de proposition d'inscription, qui a été jugé complet (voir le document WHC/24/46.COM/INF.8B.3).
99. En outre, le Centre du patrimoine mondial a également apporté son soutien à la rédaction définitive du dossier de proposition d'inscription de plusieurs sites, notamment du dossier de proposition d'inscription du Parc national de Maputo (Mozambique) à titre d'extension transfrontalière du Parc de la zone humide d'iSimangaliso (Afrique du Sud), du Paysage culturel de Diy-Gid-Biy des Monts Mandara au Cameroun, ainsi que du

Paysage culturel du mont Mulanje au Malawi. Ces dossiers de proposition d'inscription ont tous été soumis au plus tard le 1^{er} février 2024 (voir le document WHC/24/46.COM/INF.8B.3).

100. Le Centre du patrimoine mondial a également entrepris des consultations avec des partenaires clés pour la préparation d'une étude sur les écarts de représentation du patrimoine naturel de la région Amérique latine et Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial.

IV. SYNERGIES AVEC D'AUTRES CONVENTIONS ET PROGRAMMES

A. Conventions et programmes culturels

101. Le Centre du patrimoine mondial a apporté son soutien à l'organisation de la Conférence de Naples sur le patrimoine culturel au XXI^e siècle, du 27 au 29 novembre 2023, à Naples (Italie) (voir la page <https://whc.unesco.org/fr/evenements/1772>). La conférence, à laquelle ont participé la Directrice générale et le Sous-Directeur général pour la culture, était le premier événement majeur réunissant la Convention de 1972 sur le patrimoine mondial, culturel et naturel et la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, après la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable organisée à Mexico en septembre 2022 (MONDIACULT2022). La Conférence mettait à l'honneur le patrimoine dans ses différentes formes, favorisant les formes nouvelles et améliorées de sauvegarde par la participation active des communautés. Les discussions, qui visaient notamment à mener une réflexion sur les accomplissements des deux Conventions, ont gravité autour du rôle potentiel du patrimoine en tant que moteur du développement durable, de la paix et de la stabilité. Divers acteurs culturels à l'échelle mondiale, ainsi que des penseurs éminents et des dirigeants communautaires ont pris part aux discussions de la Conférence, qui ont donné lieu à l'adoption d'un appel à l'action, « The Spirit of Naples » [« L'esprit de Naples »] (voir l'intégralité du texte à l'adresse https://www.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2023/11/UNESCO_CALL_FOR_ACTION_NAPLES.pdf).
102. Au niveau du secteur de la culture de l'UNESCO, un groupe de travail interne a été établi. Il était dédié aux rapports périodiques, sur les conventions du secteur de la culture, à la suite de la 219^e session du Conseil exécutif, en mars 2024. Des réunions mensuelles sont prévues pour encourager les synergies entre les diverses conventions et recommandations, et les différents programmes (voir également le document WHC/24/46.COM/10C pour plus de détails).

B. Conventions et programmes ayant trait à la biodiversité

B1. Collaboration avec d'autres conventions et programmes ayant trait à la biodiversité

103. En janvier 2024, les représentants des États parties de l'Afrique du Sud, de la Belgique, de l'Inde, du Mexique et de le Royaume d'Arabie saoudite, ainsi que du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN ont participé à la Conférence de Berne III sur la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité pour la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal dirigée par le PNUÉ, présidée par la Suède et le Mexique, et financée par le gouvernement suisse, dans le but d'encourager les synergies entre les États parties et les Secrétariats des conventions dans la mise en œuvre du CMB. La conférence a rassemblé les représentants d'États parties et des secrétariats de 16 accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d'une série d'autres parties prenantes, organisations et experts, et s'est traduite par des idées concrètes concernant le renforcement de la collaboration entre les AME à l'échelle

mondiale, régionale et nationale. La réunion a été présentée sur le [site Web](#) de l'UNESCO, et les documents et les rapports connexes sont disponibles en ligne. Parmi ceux-ci, citons un document des co-présidents abordant les possibilités d'amélioration de la collaboration pour renforcer la politique, la mobilisation et la mise en œuvre du CMB, un document d'information mettant en correspondance les stratégies des AME et identifiant les principaux points d'entrée pour la coopération, ainsi qu'une compilation d'études de cas. Pendant la réunion, l'UNESCO a évoqué l'[étude](#) phare publiée en août 2023 sur la contribution de la Convention du patrimoine mondial à la conservation de la biodiversité. Les documents pour la réunion, ainsi que le rapport, une fois achevé, seront disponibles sur un site Web dédié (<https://www.unep.org/events/conference/bern-iii-conference-cooperation-among-biodiversity-related-conventions>).

104. Pour donner suite à la décision **45 COM 7.2** par laquelle le Comité s'est félicité de l'adoption du CMB de Kunming-Montréal, le Centre du patrimoine mondial prévoit d'organiser fin 2024, en collaboration avec les Organisations consultatives, une réunion d'experts destinée aux États parties à la Convention afin d'identifier et de poursuivre la mise au point d'actions coordonnées sur le patrimoine mondial et le CMB, à la demande du Comité. Le Centre du patrimoine mondial recherche actuellement des fonds supplémentaires pour organiser cette réunion. Ces travaux s'appuient sur l'étude phare « Patrimoine mondial : une contribution unique à la conservation de la biodiversité » (disponible sur la page https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000385392_fre) publiée en août 2023, et qui comprenait des directives sur la façon d'intégrer le patrimoine mondial dans les Stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique (SPANDB).
105. En décembre 2023, le Centre du patrimoine mondial a reçu une contribution à des fins spécifiques au Fonds du patrimoine mondial de l'Office fédéral suisse de l'environnement pour appuyer la poursuite des travaux afin de faire progresser les synergies avec les autres conventions relatives à la biodiversité.
106. Le Centre du patrimoine mondial a également continué à renforcer sa coopération avec les autres conventions relatives à la biodiversité. Le Centre du patrimoine mondial est un partenaire du nouveau Partenariat mondial pour la connectivité écologique, qui a été lancé lors de la Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la conservation des espèces migratrices [CMS] appartenant à la faune sauvage (Ouzbékistan, 12-17 février 2024). Après la signature d'un nouveau mémorandum d'accord avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention CITES), des discussions ont été organisées pour améliorer la coordination sur des questions d'intérêt commun, telles que la protection du marsouin du golfe de Californie, des espèces emblématiques des îles des sites du patrimoine mondial et des zones protégées du golfe de Californie, au Mexique. Plusieurs réunions ont également été organisées avec la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale pour étudier les moyens de renforcer la coopération.
107. La grippe aviaire sévit actuellement dans toutes les régions du monde, influant sur les sites du patrimoine mondial. En 2024, pour la première fois, des cas de grippe aviaire ayant entraîné une mortalité importante d'espèces d'oiseaux et de mammifères marins ont été recensés sur des sites en Amérique latine, notamment sur les Îles Galápagos (Équateur) et dans la péninsule de Valdés (Argentine). Afin de préparer les gestionnaires de sites à l'émergence de cette menace, le Centre du patrimoine mondial organise, avec le soutien financier de l'Office fédéral suisse de l'environnement, une série de trois webinaires, en avril et en mai 2024, sur le thème de la grippe aviaire et ses effets sur les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, les réserves de biosphère et les sites de Ramsar reconnus à l'échelle internationale (<https://whc.unesco.org/fr/evenements/1779>). Les webinaires sont organisés en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, le Programme sur l'Homme et la

biosphère de l'UNESCO, le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et le groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, convoqué conjointement par la FAO et la CMS, le Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale et l'UICN. Les webinaires sont enregistrés en ligne. Ils présentent des directives pour les États parties et les autorités de gestion des sites sur les actions qu'ils peuvent mener pour freiner la propagation de la grippe aviaire et protéger la faune sauvage.

108. L'UNESCO collabore avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique dans le cadre du Programme de travail conjoint sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle depuis les débuts du programme en 2010. Sous la direction de la Convention sur la diversité biologique, de l'UNESCO et de l'UICN, le Programme conjoint a été renouvelé par la [Décision 15/22 de la COP-15](#) sur la « nature et la culture » lors de la 15^e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, en décembre 2022, à Montréal, au Canada, sous la coprésidence de la Chine et du Canada. Parmi les activités prévues, figurent la préparation de la participation de l'UNESCO à la COP16 qui se tiendra à Cali, en Colombie, et l'organisation du Sommet sur la nature et la culture avant ou pendant la COP16.

B2. Collaboration avec d'autres programmes de l'UNESCO

109. Le [Réseau UNESCO pour la Terre](#), un fonds-en-dépôt multipartenaire créé avec le soutien du gouvernement italien et mis en œuvre conjointement par les programmes concernés de l'UNESCO, a apporté un soutien constant aux gardiens de sites désignés par l'UNESCO et d'éléments du patrimoine culturel immatériel dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de la durabilité environnementale et de la restauration des écosystèmes. Les sites qui en bénéficient sont, entre autres, les biens du patrimoine mondial « les Bâtiments traditionnels ashanti » (Ghana) et « Rennell Est » (Îles Salomon). Le Réseau UNESCO pour la Terre a également proposé des cours en ligne ouverts à tous, notamment sur l'approche « Une seule santé », qui étudie le lien entre santé environnementale et santé humaine.
110. Le Centre du patrimoine mondial collabore avec le Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO pour la mise en œuvre d'activités communes en vue de l'Année internationale de la préservation des glaciers – 2025. Les activités communes comprennent notamment la préparation d'une campagne mondiale et exhaustive de sensibilisation et le soutien à la mise en œuvre d'initiatives de suivi et de recherches scientifiques, ainsi que la prise de mesures durables et l'adoption des meilleures pratiques pour la préservation des glaciers sur les sites du patrimoine mondial.
111. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques dirigée par l'UNESCO (2021-2030), le Centre du patrimoine mondial entend renforcer sa coopération pluridisciplinaire avec la COI.
112. Le Centre du patrimoine mondial a également entamé des discussions avec le secteur des sciences naturelles de l'UNESCO, en particulier le programme des Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS), afin d'élaborer une proposition commune visant à soutenir les efforts de conservation et à améliorer le bien-être des communautés locales dans les lacs d'Ounianga, un bien naturel du Tchad, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2012, mais n'ayant suscité que peu d'attention à ce jour.

B3. Autres formes de coopération internationale en matière de conservation de la biodiversité

113. Afin de mettre à jour un mémorandum d'accord entre l'UNESCO et la FAO, en novembre 2023, le Centre du patrimoine mondial, le Secrétariat du Programme Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial (SIPAM) de la FAO et l'ICCROM ont

partagé leurs expériences sur les processus de surveillance et d'évaluation au titre de la Convention du patrimoine mondial et du Programme SIPAM de la FAO.

114. En 2023, l'UNESCO a conclu un partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'aménagement naturel, un fonds-en-dépôt multipartenaire qui effectuera des investissements et déploiera des solutions financières mixtes afin de favoriser des transitions économiques positives pour la nature dans les régions présentant la plus grande biodiversité de la planète, notamment sur les biens naturels du patrimoine mondial et leur paysage au sens large. Deux programmes pilotes ont été lancés : le programme Kibira and Kahuzi-Biega Forest Sanctuaries Programme (respectivement au Burundi et en RDC) et le programme Tiger Ecosystem Bond Programme, axé sur la conservation des écosystèmes des tigres en Thaïlande et en Malaisie.

V. PRINCIPAUX DÉFIS ET VOIES À SUIVRE

115. La Convention du patrimoine mondial fait face à diverses difficultés importantes qui influent sur son efficacité et sur sa capacité à exécuter son mandat. Le déséquilibre observé dans la représentation sur la Liste du patrimoine mondial constitue une question urgente, certaines régions, notamment l'Afrique, les États arabes et les petits États insulaires en développement, étant sous-représentées. Ce point a été abordé à plusieurs reprises, au cours des sessions du Comité du patrimoine mondial, ce qui a mis en avant la nécessité de réduire cet écart sans que cela nuise à la crédibilité de la Liste. Si des efforts sont actuellement déployés pour remédier à cette situation, notamment à travers la mise en place du groupe de travail à composition non limitée des États parties par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 45^e session élargie (Riyad, 2023) auprès duquel le Centre du patrimoine mondial est pleinement mobilisé (voir le Paragraphe 18.b) ci-dessus) (voir également le document WHC/24/46.COM/11), les efforts de conservation et d'allocation de ressources restent cependant des défis majeurs pour l'obtention d'une représentation plus équilibrée.
116. La nécessité d'intégrer efficacement les principes du développement durable dans les pratiques de conservation du patrimoine constitue un autre défi de taille. Si les initiatives et activités menées jusqu'ici démontrent déjà des progrès dans ce domaine, l'équilibre entre objectifs de conservation, développement économique et demandes d'énergie renouvelable reste toutefois difficile à obtenir. L'élaboration d'outils, notamment les efforts en cours pour étendre les orientations aux projets d'énergie renouvelable dans un contexte de patrimoine mondial reflète l'engagement de la Convention à résoudre cette difficulté. Toutefois, la mise en œuvre effective de ces orientations, à l'échelle nationale et locale, reste complexe.
117. En outre, les contraintes en termes de financement et de capacité présentent des défis permanents pour la mise en œuvre effective des efforts de conservation. Des initiatives, des programmes et des projets de renforcement des capacités visent à surmonter ces contraintes en autonomisant les communautés locales et en développant l'expertise des professionnels du patrimoine. Toutefois, les ressources financières et humaines limitées restreignent la portée et l'impact de ces initiatives. Par exemple, les contraintes en matière de ressources auxquelles le Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial fait face influent non seulement sur l'efficacité du programme, mais également sur sa capacité à mobiliser les jeunes, l'un des groupes d'action prioritaires de l'UNESCO, en faveur de la protection, de la préservation et de la promotion du patrimoine mondial. En outre, la nécessité d'une formation continue et d'un renforcement des capacités, en particulier dans le domaine des études d'impact pour les projets de développement, souligne l'importance d'un investissement durable dans les efforts de conservation du patrimoine.

118. En outre, la complexité technique croissante des enjeux liés à la conservation constitue un problème pour le Centre du patrimoine mondial. Les efforts de conservation étant de plus en plus sophistiqués, le besoin de conseils techniques spécialisés se fait de plus en plus sentir, d'où la nécessité de ressources humaines et financières supplémentaires. Toutefois, la satisfaction de cette demande implique des coûts considérables, mettant à rude épreuve la capacité du Centre du patrimoine mondial à relever efficacement les défis en matière de conservation.
119. Enfin, et comme cela a été souligné dans des rapports précédents, les ressources humaines limitées constituent toujours un défi majeur pour le Secrétariat, qui influe sur sa capacité à œuvrer dans des conditions satisfaisantes. Malgré les contributions et le renforcement des États parties, vivement appréciés, mentionnés précédemment dans le présent document, il ne semble pas viable de s'appuyer sur du personnel temporaire à long terme et cela ne permet pas de compenser la charge de travail réglementaire et opérationnelle régulière du Secrétariat, qui continue d'augmenter. En outre, au vu du nombre croissant de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et de facteurs influant sur les biens, et des demandes croissantes des organes directeurs, l'écart s'élargit entre les ressources disponibles et la charge de travail du Secrétariat. Cet écart nuit à la capacité du Secrétariat à soutenir efficacement les États parties et à remplir ses fonctions au titre de la Convention.

VI. CONSULTATION DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX (OII) SUR LE PROJET 43 C/5 POUR 2026-2029

120. Conformément à la recommandation 74 du Groupe de travail sur la Gouvernance (document [39 C/70](#)), approuvée par la Conférence générale (résolution 39 C/87), et à la lumière de la [résolution 42 C/7](#), la présente session du Comité du patrimoine mondial est également invitée à contribuer au processus de réflexion stratégique sur les futures orientations et priorités programmatiques pour le prochain quadriennal, à savoir le Projet de programme et de budget pour 2026-2029 (43 C/5). La discussion peut être guidée par les domaines de réflexion proposés dans le document 42 C/7 (Section II) de la Conférence générale de l'UNESCO. Un rapport de synthèse de la discussion, qui sera préparé par le Secrétariat après la présente session, sera reflété dans la contribution du Secteur aux propositions préliminaires de la Directrice générale sur le projet de 43 C/5, dont la présentation est prévue à la 220^e session du Conseil exécutif en octobre 2024.
121. Les domaines de réflexion suivants peuvent être pris en compte dans le cadre du débat :
- **Tendances, difficultés et rôle de l'UNESCO dans leur résolution** : par exemple, principales tendances mondiales, opportunités et difficultés relatives à la Convention du patrimoine mondial, etc. ;
 - **Priorités globales et groupes prioritaires de l'UNESCO** : par exemple, mesures stratégiques et investissements pour accroître le rôle et l'impact du patrimoine mondial pour l'Afrique et l'égalité des genres, et des groupes prioritaires et domaines thématiques (les petits États insulaires en développement, les jeunes, la « Préparation et réponse aux crises », etc.) ;
 - **Domaines thématiques d'action** : par exemple, priorités thématiques dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial ; opportunités en matière de coopération interdisciplinaire avec les autres OII de l'UNESCO, etc. ;
 - **Partenariats** : par exemple, nécessité de solliciter un financement supplémentaire auprès de différentes sources ; stratégie visant à mobiliser des fonds supplémentaires ; opportunités de conclure de nouveaux partenariats au niveau national, régional et mondial pendant la période 2026-2029 ; opportunités de tirer parti de ressources publiques et privées, financières et non financières, etc.

VII. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 46 COM 5A

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/24/46.COM/5A et WHC/24/46.COM/INF.5A,
2. Rappelant les décisions **44 COM 5A** et **45 COM 5A** adoptées respectivement à sa 44^e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021) et à sa 45^e session élargie (Riyad, 2023),
3. Prend note avec satisfaction des activités menées par le Centre du patrimoine mondial au cours de l'année écoulée pour atteindre le Produit 5.CL1 afin de veiller à ce que les « capacités des États membres [soient] renforcées pour identifier, sauvegarder et promouvoir le patrimoine matériel » et atteindre les cinq Objectifs stratégiques fixés par le Comité du patrimoine mondial ;
4. Note avec satisfaction que l'UNESCO a organisé, en étroite collaboration avec le gouvernement italien, la Conférence de Naples sur le patrimoine culturel au XXI^e siècle, en novembre 2023, en tant que premier événement majeur réunissant la Convention de 1972 sur le patrimoine mondial, culturel et naturel et la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, remercie le gouvernement italien pour son initiative, encourage le renforcement des synergies entre le patrimoine mondial et le patrimoine culturel immatériel, et invite toutes les parties prenantes du patrimoine mondial à s'inspirer de l'appel à l'action « The Spirit of Naples » [« L'esprit de Naples »] ;
5. Félicite le gouvernement norvégien pour sa contribution substantielle permanente au Fonds du patrimoine mondial pour le renforcement de la gestion et de la conservation des biens naturels du patrimoine mondial gravement menacés en Afrique, notamment des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et appelle les autres États parties à se joindre à cette initiative ;
6. Salue les efforts continus du Centre du patrimoine mondial pour collaborer et améliorer les synergies entre les conventions culturelles de l'UNESCO et les programmes et les conventions relatifs à la biodiversité en vue de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal, remercie le gouvernement suisse pour sa contribution financière, qui a permis de renforcer ce travail, et réitère sa demande auprès des États parties afin qu'ils poursuivent cette coopération à l'échelle nationale, y compris dans la mise en œuvre des Stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique (SPANDB) ;
7. Salue la proposition d'organisation d'une réunion d'experts sur le patrimoine mondial et le Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal à la fin de l'année 2024, dans le but d'identifier et d'approfondir les actions coordonnées sur le patrimoine mondial et le Cadre mondial pour la biodiversité, et invite les États parties à contribuer financièrement à cette fin ;
8. Remercie tous les États Parties qui ont généreusement apporté leur soutien, financier et/ou en nature, à la fois aux activités destinées à la mise en œuvre de la Convention et au renforcement des ressources humaines du Centre du patrimoine mondial, et invite d'autres États parties à continuer d'apporter un tel soutien et à le renforcer si possible ;
9. Remercie les États parties qui ont fourni des données géoréférencées sur les biens du patrimoine mondial pour inclusion dans la plate-forme cartographique en ligne du patrimoine mondial et encourage tous les États parties à soumettre de telles données afin de bénéficier pleinement du potentiel de cet outil pour le suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial ;

10. *Prend note des discussions menées au cours de sa 46^e session (New Delhi, 2024) concernant la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (C/4) et le Projet de programme et de budget (C/5), conformément à la résolution 42 C/81, adoptée par la Conférence générale lors de sa 42^e session (UNESCO, 2023) ;*
11. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport sur ses activités, notamment un rapport axé sur les résultats, sur les Programmes thématiques, sous le point 5A, en vue d'un examen par le Comité du patrimoine mondial au cours de sa 47^e session.*